

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3241 - Jeudi 20 Septembre 2018 - Prix : 200 Fc

10^E ÉDITION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE DOUANES DE L'UA

Albert M. Muchanga et Kunio Mikuriya se trouvent déjà à Moroni



1Accueil de la délégation par Kamalidine Soeuf

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Septembre 2018**

Lever du soleil:

06h 01mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 49mn

Dhouhr : 12h 05mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h06mn

Incha: 19h 20mn



CONTREFAÇON DES CAHIERS DE MARQUE CALLIGRAPHE

La décision est attendue ce jeudi

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

ECONOMIE

Réflexion autour du secteur industriel comorien

L'Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture (UCCIA), avec l'appui d'une mission d'expertise mauricienne, a organisé un atelier de profilage et de diagnostic du secteur industriel des Comores. L'objectif du séminaire est de mettre en place des partenariats industriels entre les opérateurs de l'Océan Indien.

Un atelier de profilage et de diagnostic du secteur industriel des Comores. L'initiative rentre dans le cadre du programme de renforcement des capacités mises en place par l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien (UCCIOI), et est financée par l'AFD afin de mettre en place des partenariats industriels entre les opérateurs industriels de la région indianocéanique.

Différentes petites industries sont

représentées à savoir les sociétés de production d'eau minérale, de transformation et conditionnement des produits cosmétiques sur la base des huiles et parfums Comoriens, de production de matelas, de production d'énergies, du BTP et de production de Yaourt et autres produits laitiers. « C'est une belle initiative et on espère que ça va nous aider pour aller de l'avant dans ce que nous faisons », prie un des participants.

L'objectif est d'abord d'identifier les contraintes au développement de l'industrie aux Comores, proposer des pistes de réflexion pour des solutions, identifier les opportunités. « L'idée de ce programme régional est de faciliter le partenariat entre industriels de l'Océan Indien à travers des programmes de mise en réseau pour l'exportation, la formation, l'assistance technique et le partage d'expériences », poursuit-il. Cet atelier a vu la parti-



Réunion de sensibilisation sur le secteur industriel

cipation des entreprises comme EGT, Salsabil, Aden, Biozen, Mamwe, société de production de matelas, kumbara etc. Au terme de l'atelier, les participants doivent recenser les partenariats industriels possibles, sélec-

tionner une action pilote de partenariat et identifier des dispositifs d'accompagnement de partenariat industriel dans la région Océan Indien.

Kamal Gamal (stagiaire)

EDUCATION

Une rentrée scolaire au conditionnel ?

Après des mois de lutte et d'incertitudes, les enseignants du secondaire ont, enfin, accepté de remplir les bulletins de note des élèves du public. Une décision saluée par l'actuel Ministre de l'Education Nationale, Salim Mahamoud Hafi. Ce dernier a promis, lors d'une réunion avec les chefs des différents établissements le 5 septembre dernier, de respecter l'Arrêté N°18-037 de son prédécesseur portant calendrier de l'année scolaire 2018-2019.

Dès sa prise de fonction, Salim Mahamoud Hafi s'est dit prêt à résoudre tous les problèmes qui frappent l'éducation nationale dans les différents niveaux. Après un large débat et la prise de contact avec les chefs d'établissements du privé et du public, Hafi a promis de « faire le nécessaire » pour

que le reliquat du mois de mai soit réglé « dans les plus brefs délais » afin de faciliter la sortie de crise au sein de l'éducation nationale. Pour sa part, son Directeur de Cabinet, Nouridine Mazamba a précisé qu'à Anjouan, les bulletins ont été remplis alors qu'à la Grande-Comore ce n'est pas le cas. « Nous faisons le nécessaire avec le Ministère des Finances pour régulariser la situation d'ici la fin de la semaine », a déclaré Mazamba dans un entretien exclusif accordé à La Gazette des Comores.

Le premier collaborateur de Hafi a promis que « l'arrêté sera respecté avec ou sans paiement du reliquat ». De son côté, le Ministre avait exprimé sa volonté de régulariser la situation car cela « conditionnait la rentrée scolaire 2018-2019 ». Ce dernier qui avait évoqué la prise en otage de l'éducation par le syndicat, avait sollicité les en-

seignants pour qu'ils reprennent le chemin de l'école en attendant la régularisation des 30% restants.

Avant les examens nationaux de fin d'année, plusieurs manifestations ont eu lieu dans différents établissements publics notamment le Lycée Said Mohamed Cheikh de Moroni et le Collège de Mbouéni. La situation était, en cette période, alarmante car l'intersyndicale menaçait de « déclencher » un redoublement général à défaut de solution pérenne des autorités. Le secrétaire général de l'intersyndicale, Moussa Mfoungouliyé n'y était pas insensible. Il promettait toutefois que les examens nationaux de fin d'année (CEPE, BEPC et BAC) n'auraient pas lieu sans une solution au préalable.

Malgré toutes les contestations, l'intersyndicale promettait le respect du calendrier scolaire de l'époque sans

penser à délivrer les résultats sans la solution. Jusque-là, le Gouvernement ressortait vainqueur mais l'intersyndicale n'est pas perdant car le Ministère tente par tous les moyens de régulariser la situation d'ici la date annoncée pour la rentrée des élèves. Pour confirmer le respect du calendrier élaboré par l'arrêté, les enseignants ont repris le chemin des classes depuis lundi 17 septembre. Les élèves eux, reprendront les cours le lundi 24 septembre prochain. Le Commissariat à l'Education de Ngazidja a communiqué l'ouverture du retrait des dossiers de transfert au titre de l'année citée à compter du lundi 17 septembre dernier.

A.O Yazid

10^E ÉDITION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE DOUANES DE L'UA

Albert M. Muchanga et Kunio Mikuriya se trouvent déjà à Moroni

Albert M. Muchanga et Kunio Mikuriya, respectivement le commissaire en charge du commerce et de l'industrie de l'Union africaine et le secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes se trouvent depuis hier après midi à Moroni. Ils sont accompagnés des directeurs généraux des douanes du Cameroun, République Démocratique du Congo (RDC), du Botswana, Nigéria et de l'Ouganda pour venir prendre part à la 10^e réunion ordinaire du sous-comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine.

C'est aujourd'hui, jeudi 20 septembre que s'ouvre à Moroni la 10^e réunion ordinaire du sous-comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine. Cette 10^e édition annuelle historique sera ouverte par le commissaire de l'union africaine en charge du commerce et de l'industrie, Albert M Muchanga. Ce dernier est accompagné par le secrétaire général de l'Organisation Mondiale des Douanes, Kunio Mikuriya et Fongod Edwin Nuvaga, directeur général des douanes du Cameroun.

Ce dernier qui assure la présidence de cette organisation panafricaine va

céder la main à son homologue comorien, Souef Kamalddini qui tient depuis le poste du vice-présidence. « Je tiens à remercier le gouvernement comorien pour l'accueil qu'il m'a réservé, moi et ma délégation », atteste Albert M. Muchanga, sous la présence du ministre des finances et du directeur général de la douane comorienne.

Après l'arrivée de cette délégation, une autre mission de haut niveau composée des directeurs généraux des douanes de la République Démocratique du Congo (RDC), du Botswana, Nigéria et de l'Ouganda est arrivée un peu tard dans la nuit. En tout, ils sont 130 participants pour 54 pays qui sont

venus prendre à la 10^e réunion ordinaire du sous-comité des Directeurs Généraux des Douanes de l'Union Africaine placé sous le thème « combattre la corruption au sein des douanes pour mieux mettre en œuvre la Zone de la Libre-Echange continentale Africaine (ZLEAF) ». Parmi les participants, on compte plus 90 experts qui, d'ailleurs ont bouclé leur travail de trois jours depuis hier mercredi. Ce matin, le document final issu des travaux des trois jours sera soumis aux directeurs généraux des douanes de l'Union Africaine.

Ibnou M. Abdou

CONSEIL DES MINISTRES

Bientôt la reconstruction de Galawa



Mohamed Daoudou ministre de l'intérieur porte parole du gouvernement

Le conseil des ministres a eu lieu hier mercredi. Parmi les sujets évoqués, le porte-parole du gouvernement, Mohamed Daoudou a parlé de la convention d'établissement entre les Comores et le groupe Armada pour la reconstruction de l'hôtel Galawa. Un hôtel démolé depuis l'époque Sambi.

Le conseil de gouvernement a eu lieu hier mercredi au palais présidentiel de Beit Salam.

Beaucoup de sujets ont été abordés. Parmi eux, la reconstruction de l'hôtel Galawa. Hier, le ministre a présenté au conseil la convention d'établissement entre les Comores et le Groupe Armada pour la reconstruction de cet hôtel, qui était une grande référence aux Comores et dans l'Océan Indien. « Cette convention montre le début des travaux administratifs et les conditions permettant à cette société de venir au pays », avance Mohamed Daoudou.

Le conseil du gouvernement recom-

mande au ministre des finances, Said Ali Chayhane de prendre ses responsabilités afin de recouvrer le terrain nécessaire pour la construction de l'hôtel au moment voulu. Il appelle aussi le ministre des transports et du tourisme à intégrer l'équipe afin de boucler le dossier dans les meilleurs délais et dans le respect des lois. « Nous appelons les Mitsamiouliens à nous accompagner dans ce projet et redonner enfin l'image touristique du pays », poursuit-il.

Autres sujets abordés, le statut des employés de l'hôpital El Maarouf. La ministre de la santé, Dr Fatma Rashid a présenté au conseil les travaux relatifs à l'amélioration des conditions des employés de l'établissement afin de subvenir aux besoins de la population dans les meilleures conditions. Elle a soulevé aussi le problème du statut des contractuels d'Elmarouf. Dr Fatima a révélé que « le statut des contractuelles de l'hôpital El-Maarouf, n'est pas bien fondé. Il faut régulariser cette situation dans les meilleurs délais ». « On a commencé à construire un nouvel hôpital, il faut normaliser les statuts de toutes ces personnes ».

La ministre de l'emploi en charge de

la jeunesse et sport a parlé du prochain match de l'équipe nationale du football comorien. Elle a demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires afin de faciliter le bon déroulement du match qui aura lieu le 13 octobre prochain entre le Maroc et les Coelacanthos.

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CONTREFAÇON DES CAHIERS DE MARQUE CALLIGRAPHE

La décision est attendue ce jeudi

Echat Soulaïmana Mohamed Ahmed, gérante de la librairie « Au Paradis des Livres » et Said Ali Mohamed Ahmed, gérant de la librairie « A la Page » ont rencontré le président de la Fédération des Consommateurs Comoriens pour lui signaler une contrefaçon de cahiers de marque Calligraphe. Une procédure est déjà entamée à la justice pour demander dans un premier temps, la confiscation de tous les produits contrefaits « se trouvant entre les mains de tout vendeur ».

Contrefaçon des cahiers de marque Calligraphe! C'est la dernière information de la rentrée scolaire 2018-2019. Marsi, la gérante de la librairie « Au Paradis des Livres » a saisi la Fédération des Consommateurs Comoriens sur une contrefaçon des cahiers de marque « Calligraphe » qui circulent dans les rues de Moroni. En compagnie de son frère Said Ali Mohamed Ahmed, gérant de la librairie « A la Page », elle a lancé une procédure à la justice pour demander la confiscation des produits contrefaits.

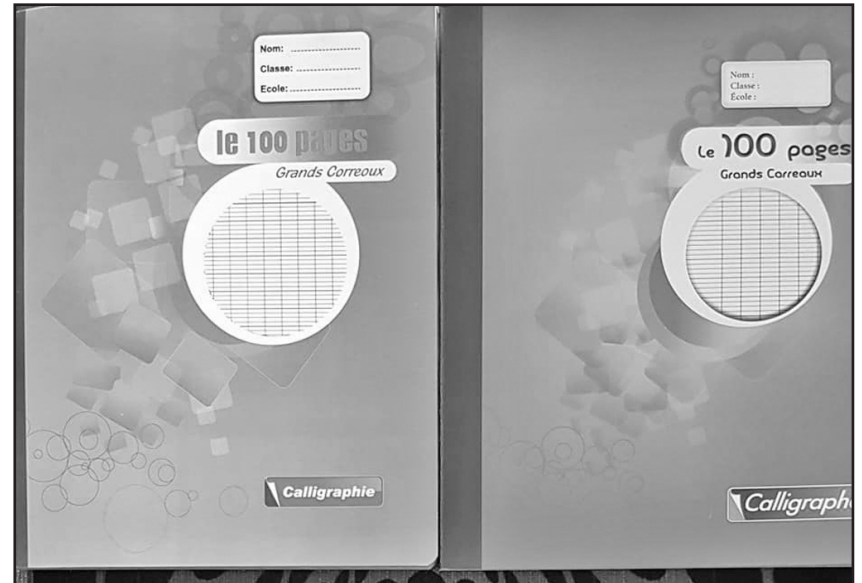
« Dans un premier temps, nous avons demandé la confiscation de tous les produits contrefaits se trouvant entre les mains de tout vendeur, dont l'importateur déjà identifié, annonce Me Kamardine Mohamed, représentant la gérante de la librairie. Celui-ci fait déjà l'objet d'une assignation en justice ». Les cahiers scolaires originaux sont de la société française Clairefontaine. Sur la couverture il y a la marque « Calligraphe » et la mention « Grands carreaux ». Ceux de contrefaçon, fabriqués en Chine, copient fidèlement le design des originaux. Couleurs, motifs etc. Ultime filouterie, au lieu de « Grands carreaux », on y lit « Grands cOrreOux ».

La société Clairefontaine fondée depuis plus de cent ans est leader européen des cahiers scolaires. Aux Comores, seules les deux librairies « À La Page » et « Au paradis des Livres » en sont les représentants exclusifs et ce depuis plus de 30 ans. « A ce titre, cette marque qui existe depuis 100 ans dispose de son brevet, ses logos et dessins industriels délivrés par l'organe compétent habilité à cet effet par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) ainsi qu'auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) à laquelle les Comores ont officiellement adhéré depuis 2013. Ce qui constitue une pratique commerciale déloyale aux yeux de la loi. Un acte portant atteinte au droit de la propriété », précise-t-il.

Le président de la FCC assure que les Comores sont signataires de plusieurs accords et conventions interdisant la contrefaçon. « Les librairies victimes risquent une perte importante de revenus en cette période de rentrée scolaire, face à cette concurrence illégale. Elles doivent se charger, avec le soutien des organisations professionnelles, de poursuivre les acteurs locaux de cette contrefaçon et d'interdire la vente. Les lois étant très claires, il est probable qu'ils aient gain de cause, bien qu'on ne puisse jamais parier avec notre justice », lance Said Abdallah Said Mchangama.

Ce dernier reste convaincu que même si la justice interdit la vente et punit les commanditaires, il y a lieu d'être sceptique sur l'exécution du jugement. « C'est pour ça que je juge important de crier aussi fort que possible pour que non seulement les autorités s'impliquent mais que les chefs d'établissement et les parents d'élèves prennent leur responsabilité », conclut-il.

Mohamed Youssouf



HABARI ZA UDUNGA

Cercle vicieux

Alors que le compte à rebours se met petit à petit en marche pour les prochaines échéances électorales qui s'avèrent inéluctables, le microcosme avance ses pions sur l'échiquier. Entre la mouvance présidentielle et les opposants de tous calibres les choses risquent de se compliquer avec les petites phrases assassines de certains leaders de ces deux bords qui dans une certaine mesure doivent défendre des bilans contrastés.

Tout cela n'est guère réjouissant pour la suite, quand nous connaissons notre propension à échafauder des scénarios dignes des grands réalisateurs hollywoodiens. Et pourtant, il est impératif que les uns et les autres fassent preuve de retenue pour essayer d'y voir un peu plus clair dans l'écheveau des affaires en cours.

Sur l'actualité immédiate, l'opinion est toujours en train de passer au crible les circonstances qui ont amenées un certain nombre de personnalités derrière les « barreaux ».

Après le départ de l'émissaire de l'Union Africaine et dans l'attente du comité des droits de l'homme que tout le monde semblent appeler de ses vœux, le chef de l'Etat pourrait prendre l'initiative et frapper un grand coup en prenant des mesures de clémence.

Il ne faudrait pas se voiler la face, de deux côtés de l'échiquier politique on trouve des faucons prêts à en découdre quelque soient les conséquences négatives pour le pays. L'histoire mouvementée de ces forces, a toujours constitué une donnée insaisissable dans le jeu de pou-

voir dans les îles de la lune.

Et l'on note qu'à l'approche de la fin des mandats, le slogan que l'on balance est toujours le même, « qu'il s'en aille, on verra après ». Le problème est qu'après, on revient au point de départ. On se repose les mêmes questions, car les mêmes problèmes se reposent. Cercle vicieux, quand tu nous tiens !

Dans un rapport national sur le développement humain, du Programme des Nations Unies pour le Développement, paru en 2001, on peut lire ceci, concernant la gouvernance : « Il faut, en premier lieu définir ce qu'on entend par « gouvernance ». De manière générale, la « gouvernance » traduit la manière dont l'autorité et le contrôle s'exercent dans un pays.

Elle concerne la façon de gérer les ressources disponibles et peut, pour cela, s'appuyer sur des traditions comme sur des institutions. Ceci montre son caractère ambivalent qui prend en compte autant les aspects culturels, support de la tradition, que les mécanismes de gestion moderne, pour construire un mode de gestion optimal.

A ce jour, ce système perdure. Mais on peut paraphraser l'ancien président américain Barack Obama qu'en ayant l'audace d'espérer, un jour, la jeune génération abattra certains murs pour ériger une société tournée vers le progrès et la transparence. Et faire ainsi barrage à l'obscurantisme, cette « attitude d'opposition à l'instruction, à la raison et au progrès ».

Mmagaza



Pharmacie de garde
SOS Pharma Volovolo: 333 04 80

La Commission Nationale d'Éthique (Cne) a été saisie pour statuer sur des dossiers brûlants et suspects qui ont échappé à la vigilance des commissions juridictionnelles insulaires. Fidèle à son principe, aux grands maux, les grands remèdes, elle a frappé fort : retrait des licences des Malgaches, rétrogradation en D2 de Ngazi sport à Ndzouani et suspension des élus, dont deux de la Ligue et un de la fédération, dissolution de cette même Ligue à Ngazidja (voir n° 02/18).

La Commission Nationale d'éthique a statué du 13 au 16 septembre 2018 à Moroni, sur des faits saillants et douteux. Les requêtes introduites, ayant respecté les procédures classiques, ont été déclarées recevables. A Ndzouani, Ngazi sport de Mirontsi est accusé de faux, usage de faux et fraudes massives sur les dossiers des joueurs étrangers, notamment les Malgaches (Herimbola Benaina Daxy, Tombo Kanoty Keba, Fanomezantsoa Urbain Adele, Mameon Tsoa et Malazamanana Rager).

Ces derniers sont présentés comme

COMMISSION D'ÉTHIQUE, AUPRÈS DE LA Fédération de Football des Comores

Aux grands maux, les grands remèdes

naturalisés. Une enquête effectuée auprès du service de migration montre que les joueurs suspects sont bel et bien des étrangers de nationalité malgache. Par conséquent, en application de l'article 8 du code d'éthique national, leurs licences sont retirées et le club de Mirontsi, Ngazi Sport est rétrogradé en D2 pour la saison prochaine. A Ngazidja, on blâme trois élus de la Ligue : le trésorier Jimet Bacar Soighir et le contrôleur Chatoï Ahamada pour des actes de malhonnêteté et de corruption et au président Dr Darouèche Ahmed Mohamed, complicité indirectes.

Incompétence et malversation

Après examen de leur dossier, en application de l'article 1, alinéa 3, la Commission Nationale d'éthique a déclaré dissoute la Ligue de Ngazidja. Les trois élus (Chatoï, Darouèche et Jimet) sont interdits d'exercer toute ac-



Jimet le trésorier suspecté et suspendu

tivité relative au Football pour une période de deux ans. L'élu de la Fédération de Football des Comores, Mouhoussine Bakar, reproché d'avoir outrepassé à plusieurs reprises ses pouvoirs dans la gestion des activités de la ligue de Ngazidja, écope d'une suspension de six mois fermes pour toute activité, liée à la gestion au sein du Comité Exécutif National. Si ce

genre de sévérité légitime s'applique partout où l'abus d'autorité, le détournement de fonds, la corruption et l'usurpation des compétences détruisent, un climat sain de collaboration s'instaurera. Personne n'accusera l'autre d'incompétence et de malversation.

Bm Gondet

VOLLEY-BALL : A MOILI, FIN DU CHAMPIONNAT, PHASE ALLER

Invaincu, Chiwani club décroche le titre

La Ligue de l'île de Djumbe Fatima peut s'enorgueillir d'avoir conduit à terme, sans perturbation notable, les matches comptant pour la phase aller du championnat, saison 2018. Tout comme à la journée inaugurale, les prétendants au titre de Nioumachoua ont infligé de sévères leçons de réalisme à leurs adversaires respectifs. Fomboni club et Plateau sport, battus respectivement par Kandzoni sport et Chiwani Club, à l'occasion de la journée clôturale, rentrent bredouille.

Moili, la Commission d'Organisation, d'Homologation et de Discipline vient de clore le championnat. Bien abordés, les derniers matches ont permis aux deux clubs de Noumachoua de remporter les 3 points convoités. Kandzoni sport a battu Fomboni club (3 sets 0) et Chiwani Club s'est imposé face à Plateau sport (3 sets 1). Mtukufu Remi, un des joueurs talentueux de Nioumachoua justifie leur victoire : « Il faut reconnaître que les équipes de notre localité regorgent de joueurs expérimentés et talentueux. Ils misent sur une bonne mobilité. Ils smashent régulièrement ».

Satisfait, le secrétaire général de la Ligue exprime une vive reconnaissance : « Nous, membres de la Ligue, sommes contents d'avoir parfait dans de bonnes conditions la phase aller. Nous remercions le président de la Fé-

dération Comorienne de Volley-ball pour son précieux soutien technique et logistique. Au fil des journées, les arbitres fraîchement formés s'adaptent au rythme des matches. Tout se passe bien ».

Clubs de Nioumachoua glorieux

Jusqu'alors, Chiwani Club, invaincu et Kandzoni sport, auteur de deux exploits s'étaient montrés royaux dans tous les domaines : intentions, maîtrise, qualité technique, relances et surtout smashes. A la phase retour, prévue à partir de la fin du mois, Plateau sport et Fomboni club se laisseront-ils piétinés encore ? « La discipline est entrain d'exploser dans l'île. Nous souhaitons que la Fédération Comorienne de Volley-ball nous accorde la chance d'organiser la phase nationale. Cette opportunité nous permettra de renforcer les campagnes de sensibilisation, et ainsi focaliser l'attention des autorités et attirer des nouveaux adhérents. Il n'existe pas des volleyeuses ici. C'est aussi une politique de séduction pour le genre », sollicite le secrétaire général de l'instance régionale, gestionnaire des rencontres.

Bm Gondet

A/ Résultats, 3e journée A domicile, les clubs de Noumachoua ont fait la pluie et le beau temps et se sont imposés : - Kandzoni sport # Fomboni

club : 3 sets 0 - Chiwani Club # Plateau sport de Wanani : 3 sets 1 B/ Classement provisoire, phase aller Chiwani Club (9 points) Nkandzoni sport de Nioumachoua (6) Fomboni club (3) Plateau sport de Wanani (0)

C/ Calendrier, 1ère journée, phase retour Dimanche 30 septembre 2018 A Wanani : Plateau sport # Chiwani club A Fomboni : Fomboni club # Kandzoni sport

ANNONCE LEGALE

Avis est donné de la constitution de la S.A.R.L Unipersonnelle COMORES ELEVAGES, au capital de **750 000 Kmf.**

Siège social: VOUVOUNI-BAMBAO Ngazidja Comores

Objet :

1. L'Importation des aliments des animaux de toutes espèces d'élevages : (Grands Ruminants, Petits Ruminants et Avicoles) y compris la création, l'exploitation, la fabrication de ces aliments aux Comores (Unité de fabrication : provenderie).

2. L'exploitation, tous élevages tels que GRANDS Ruminants (Bovins), PETITS RUMINANTS (Caprins, ovins,) et de l'avicole (poulets, pondeuses, Canards, Dindes..), y compris leurs distributions, leurs commercialisations, leurs conditionnements pour l'intérieur de Comores et pour leurs exportations vers tous pays.

3. L'importation de tous produits alimentaires de premières nécessités.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Tribunal de Moroni Ngazidja COMORES.

Monsieur ABDALLAH Ben Rakabe, Originaire de Vouvouni – Bambao Ngazidja Comores est le gérant unique.

Pour avis et mention.

COMMENTAIRE

Au nom de l'apaisement

Et puis, quelle idée que celle de l'Union de l'Opposition, d'envoyer un homme, sous le coup d'un contrôle judiciaire (dans le cadre de l'enquête de la citoyenneté économique), lequel peut à tout moment se faire arrêter, mener des négociations aussi importantes qui engagent l'avenir de la république, avec le président.

La question que se posent bon nombre de citoyens comoriens est la suivante : l'opposition a-t-elle fini par reconnaître le référendum ? Il semblerait que non, en tout cas officiellement. Mais la position de l'Union de l'Opposition est étrange. Mardi, elle a été reçue par le président de la république, dans la continuité du dialogue amorcé par Ramtane Lamamra. Il y avait dans cette délégation, l'ancien ministre des finances sous Ikililou, Mohamed Ali Soilihi, l'ancien gouverneur Mouigni Baraka Said Soilihi, etc. Les mesures d'apaisement sorties tout droit du conclave de 3 jours la semaine dernière, qui a réuni opposition et mouvance présidentielle sous la houlette de l'émissaire panafricain, semblent déjà avoir porté leurs fruits. L'atmosphère à Beit Salam était visiblement apaisée. A l'inverse, quand le chef de l'Etat avait reçu les gouverneurs, il y a une semaine, à la veille de l'arrivée de Ramtane Lamamra, l'ambiance était électrique.

Ce qui ressort de cette rencontre est que les leaders de l'opposition semblent être en désaccord avec les deux gouverneurs de Ndzuani et de Ngazidja. Ces derniers n'ont pas revu leurs positions et refusent de reconnaître le référendum. Ils l'ont à maintes reprises, clairement exprimé.

Plus de retenue

Paradoxalement, Mohamed Ali Soilihi et Mouigni Baraka sont plus lisses. Ils ont durant leur conférence de presse à Beit Salam ce même mardi, adopté un ton plus consensuel. Ont exhorté les journalistes à plus de retenue. Ont salué la volonté présidentielle d'ouvrir la voie à l'apaisement. Et ont refusé de parler des élections présidentielles anticipées : question qui n'était pas à l'ordre du jour lors de la rencontre avec le président.

Mohamed Said Abdallah Mchagama a ainsi réagi : « Le Président Azali et son Directeur de cabinet ont clairement exprimé leur détermination de tenir les présidentielles à la fin de cette année ». Et de poursuivre son questionnement : « Si des leaders de l'opposition, en évitant les questions

qui fâchent, veulent ouvrir la porte à leur candidature, pensent-ils aussi que discuter de la sécurisation risquerait de braquer le pouvoir et retarder les élections ? Peut-on dire que des candidats ont cédé à leur impatience de présidentielle et sacrifié le cadre constitutionnel, la gouvernance, le respect des lois, parce que l'Etat c'est celui qui est à sa tête, et ainsi illustré l'unique consensus de notre classe politique ? ». Légitime questionnement.

Il faut sans doute souligner que c'est la mouvance présidentielle qui a inscrit à l'ordre du jour, la proposition de la sécurisation des élections. L'on aurait été en droit d'attendre de l'opposition une position claire, une stratégie élaborée. De la suspension du processus électoral en attendant la fin du dialogue dans le Cadre permanent de concertation. A cette question, l'ancien argentier de l'Etat dira : « Le gouvernement a son calendrier ». Oui mais dans le cadre de négociations, de dialogue inclusif et apaisé, l'on s'efforce des deux côtés, de faire des concessions. C'est à se demander si l'Union de l'opposition n'a pas le même (calendrier).

Avoir confiance en nos institutions

En outre, le directeur de cabinet en charge de la défense a tenu à faire une distinction entre les mesures administratives et judiciaires. « L'arrêté Barwane relève de l'administration et pourrait être abrogé mais pas pour ce qui relève du judiciaire ». Comprendre, nous ne mangerons pas de ce pain-là, les détenus politiques qui sont en prison dont l'opposition demande la libération, nous n'y pouvons rien, cela relève de la justice.

Surtout, « comment comprendre que les discussions n'aient pas commencé par le référendum et les élections anticipées, est-ce que l'opposition a renoncé, rien ne l'indique clairement, toujours est-il qu'il n'y a pas eu de vrais débats là-dessus ? », s'est à son tour interrogé Idriss Mohamed Chanfi, ancien militant du Comité Maore. « J'attendais de l'opposition qu'elle campe sur ses positions, à savoir l'invalidité du référendum et ensuite savoir comment sortir le pays de l'impasse dans laquelle, elle se trouve », a-t-il poursuivi.

« Une conférence nationale souveraine et inclusive serait la seule issue si l'opposition devait accepter le référendum, pour que l'on puisse aller sereinement vers les élections ». Et d'énumérer : « assurer de façon institutionnelle et pratique la bonne tenue

des élections, c'est-à-dire, qu'il faut qu'il y ait une institution de validation des scrutins qui soit réellement indépendante, que le ministère de l'intérieur ne soit plus en charge d'organiser les élections ».

Des observateurs internationaux seulement

Du bout des lèvres, le chargé de la défense a accepté la présence d'observateurs internationaux (si leur mission est financée par d'autres) lors des prochains scrutins. Son collègue de l'intérieur, Mohamed Daoudou, lui a clairement affirmé qu'il n'y aura pas d'observateurs « le pays étant en paix ». Pour ce qui est de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) dont le discrédit n'est plus à présenter, il en fera une éloge masquée : « C'est la même équipe qui était à la tête de la Ceni lors des dernières élections présidentielles, Azali Assoumani

était dans l'opposition ». Et d'asséner : « Il nous faut apprendre à avoir confiance en nos institutions ». Mais en ce cas, au risque de nous répéter, il sert à quoi ce dialogue ?

M le directeur de cabinet, les institutions ne sont viciées que par les hommes (et les femmes) qui les représentent...

Et puis quelle idée que celle de l'Union de l'Opposition, d'envoyer un homme, sous le coup d'un contrôle judiciaire (dans le cadre de l'enquête de la citoyenneté économique), lequel peut à tout moment se faire arrêter, mener des négociations aussi importantes qui engagent l'avenir de la République, avec le président.

Kzb



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : AO-PGI-UDC-2018

1. L'Ambassade de France en Union des Comores,
L'Agence universitaire de la Francophonie, océan indien,
L'Association iRENALA,
L'Université des Comores,

dans le cadre de la conception et la mise en place de l'infrastructure technique nécessaire au déploiement d'un Progiciel de Gestion Intégré à l'Université des Comores, sollicitent des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des matériels regroupés les 3 lots :

- **Lot 1** : serveurs, rack, matériels réseau, imprimante et accessoires
- **Lot 2** : licence oracle, support et mise à jour
- **Lot 3** : panneaux solaires, batteries, climatiseur, accessoires électriques et installation

2. Le dossier d'appel d'offre complet est disponible sur demande à l'adresse électronique :

ao-pgi@km.auf.org

3. Les offres, rédigées en français, seront adressées à Monsieur le Responsable du Campus Numérique Francophone, Moroni, et à parvenir au plus tard **le lundi 24 septembre 2018 à 12h précises** à l'adresse : **Campus numérique francophone de Moroni, Bâtiment du Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS), B.P. 2506, Moroni, Comores - Tel +269 364 46 56**

4. Les soumissions par voie électronique ne seront pas autorisées

Moroni, 10 septembre 2018